



CONSEIL GENERAL CUARNENS

Séance du Conseil Général de Cuarnens du 4 décembre 2025
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15

Présidence : Monsieur Olivier Chappuis, Président.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025
4. **Préavis municipal No 07-2025** relatif au Budget 2026
5. **Préavis municipal No 08-2025** Demande d'un crédit de CHF 605'000.00 pour la rénovation du toit du collège de Cuarnens
6. **Préavis Municipal No 09-2025** Demande d'un crédit de CHF 73'500.00 pour l'aménagement d'un chemin piéton à proximité de la salle polyvalente
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel :

59 membres sur 77 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres :

Personne à l'horizon...

3. Adoption du PV

Le PV de la séance du 2 Octobre 2025 est adopté à la majorité avec 1 abstention.

4. Préavis municipal No 07-2025 relatif au Budget 2026

Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, M. Julien Bovet étant excusé, **M. Juan Vazquez** prend la parole et précise que la commission, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Julien Bovet, Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis, Peter Weilenmann et Thierry Mattenberger s'est réunie le mardi 11 novembre 2025 pour étudier le "Préavis 07/2025", Budget 2026.

La commission remercie M. Jean-Daniel Staub, Syndic, Mme Sandrine Chaillet, Mrs René Jomini, et Adrien Mange, Municipaux et Mme Laetitia Wolf, boursière, pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

La commission tient à préciser que les chiffres donnés et/ou imposés par le Canton de Vaud ne peuvent pas être modifiés et que la péréquation laisse un léger flou sur certains comptes.

Néanmoins, certains points ont suscité des remarques que nous voulons partager avec vous :

- La maintenance des données cadastrales sont élevées, car toutes les données seront actualisées.
- Malgré l'achat du nouveau programme informatique, les frais d'utilisation et d'accompagnement restent élevés. La Municipalité est en discussion avec le prestataire pour trouver un mode de fonctionnement plus équitable.
- La facture policière est élevée, ceci est dû à la péréquation.

Notre Municipalité reste prudente en présentant ce budget avec un excédent de charges de CHF 156'085.20 et nous sommes certains qu'elle fera tout son possible afin de finir l'année 2026 avec un résultat positif.

Fort de ce qui précède, la commission de gestion unanime propose au Conseil Général d'adopter le Budget 2026 tel que présenté.

M. le Président lit la conclusion du préavis 07-2025.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 07-2025 ;
ouï le rapport de la commission ad hoc ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

d'adopter le budget 2026, tel que présenté en annexe

M. le Président passe le préavis 07-2025 au vote. Il est accepté à la majorité avec 1 abstention.

5. Préavis municipal No 08-2025

Demande d'un crédit de CHF 605'000.00 pour la rénovation du toit du collège de Cuarnens

Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, M. Julien Bovet étant excusé, **M. Juan Vazquez** prend la parole et précise que la commission, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Julien Bovet, Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis, Peter Weilenmann et Thierry Mattenberger s'est réunie le mardi 11 novembre 2025 pour étudier le "Préavis 08/2025".

La commission remercie M. Jean-Daniel Staub, Syndic, Mme Sandrine Chaillet, Mrs René Jomini, et Adrien Mange, Municipaux et Mme Laetitia Wolf, boursière, pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

La somme de CHF 605'000.00 est demandée.

Après plus de 110 ans de service, le toit de notre vénérable collège a besoin d'un petit coup de neuf. Des problèmes de fuites d'eaux, et pourritures ont été constatées.

Si nous voulons pouvoir continuer à utiliser ce bâtiment, ces travaux sont nécessaires.

L'inconnue principale du budget, seront les mesures que les monuments historiques pourraient nous imposer.

La commission de gestion unanime propose au Conseil Général d'approuver la demande.

M. Stéphane Rochat prend la parole et explique ne pas voir de montants attribués aux frais administratifs (Eléments décrivant le prêt crédit pour les travaux). Ces montants sembleraient être indispensables pour un tel chantier, accessoirement pour la consultation des monuments historiques, apport amiante (travaux de démolition).

Concernant la charpente, comme toute la toiture sera démontée et qu'une partie restera dans une zone chauffée, il explique qu'il y a une obligation de rendre cette surface conforme aux normes énergie, qui n'apparaît également pas dans le préavis.

M. Adrien Mange, Municipal de répondre que concernant la partie "amiante", le diagnostic a été établi en début d'année pour le collège et la grande salle.

Concernant la partie "isolation", les classes sont isolées mais la Municipalité ne va pas trop s'attarder sur cette partie car sinon les classes devront être entièrement démontées. L'idée est de faire la sous-couverture, la couverture et dans quelques années si des classes doivent être rénovées, l'isolation sera refaite correctement. Il informe que si tout devait être refait, le budget travaux serait multiplié par 3. La Municipalité a décidé de faire confiance aux entreprises régionales.

M. Stéphane Rochat informe qu'une sous-couverture de 60 peut être posée.

M. Adrien Mange, Municipal de répondre que cela est prévu.

Il précise également que lui-même va gérer la gestion du chantier.

M. René Jomini, Municipal d'expliquer que concernant les frais administratifs, (mise à l'enquête, entretiens courants, etc.), les discussions auront lieu au moment où le crédit sera attribué.

M. le Président lit la conclusion du préavis 08-2025.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 08-2025 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 605'000.00 TTC pour la rénovation du toit du collège de Cuarnens ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;

3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie générale et/ou par un emprunt ;
4. d'amortir l'investissement sur une période de 30 ans, la première fois au budget 2027.

M. le Président passe le préavis 08-2025 au vote. Il est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

6. Préavis Municipal 09-2025

Demande d'un crédit de CHF 73'500.00 pour l'aménagement d'un chemin piéton à proximité de la salle polyvalente

Le rapporteur de la commission chargée de l'étude d'un chemin piéton à proximité de la salle polyvalente, **M. Jean-Marc Cloux** prend la parole et précise que la commission, composée de Messieurs Antoine Chappuis et Michel Guyaz s'est retrouvée le jeudi 20 novembre pour étudier le projet d'un chemin piéton à proximité de la salle polyvalente.

Cette réunion s'est tenue en présence de Monsieur Adrien Mange, Municipal en charge de ce dossier, que la commission remercie pour les informations fournies. Chacun des membres s'est également rendu à la sortie des classes afin de mieux comprendre la situation.

Nous avons longuement discuté sur la pertinence de réaliser ces travaux, le gain pour la collectivité n'a pas semblé évident à la commission par rapport au coût financier du projet.

Même si la situation actuelle à la sortie de l'école n'est pas optimale, la sécurité des enfants n'est pas menacée, car il y a toujours un adulte pour surveiller les bus, deux adultes pour accompagner les enfants qui se rendent à la cantine scolaire, et la circulation des voitures est interdite à ces heures-là. La commission doute aussi que les parents venant chercher leurs enfants en voiture stationnent sur le parking de la route de Chavannes-le-Veyron. Ces doutes se rapportent aussi quant à l'utilisation de l'espace extérieur de la salle polyvalente. En outre ce projet complique l'utilisation de l'espace dédié au tennis, balles perdues et diminution de l'espace d'entraînement.

Pour conclure, au vu de ce qui précède, la commission est sceptique sur le bienfondé d'un tel investissement et recommande au Conseil Général de refuser ce projet.

Le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, M. Julien Bovet étant excusé, **M. Juan Vazquez** prend la parole et précise que la commission, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Julien Bovet, Yann Delacrétaiz, Christophe Chappuis, Peter Weilenmann et Thierry Mattenberger s'est réunie le mardi 11 novembre 2025 pour étudier le "Préavis 09/2025".

La commission remercie M. Jean-Daniel Staub, Syndic, Mme Sandrine Chaillet, Mrs René Jomini, et Adrien Mange, Municipaux et Mme Laetitia Wolf, boursière, pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

La somme de CHF 73'500.00 est demandée.

Cet accès devrait permettre de désengorger la place devant la polyvalente, en facilitant l'accès au parking situé le long de la route de Chavannes-le-Veyron, ainsi que de sécuriser le déplacement des enfants, pour l'UAPE, par exemple. L'espace extérieur ainsi créé devrait aussi pouvoir être utilisé lors de manifestations à la Grande salle.

La commission de gestion unanime propose au Conseil Général d'approuver la demande.

M. Fabian Mariller prend la parole et explique être contre ce projet et évoque d'autres arguments. Un passage entre la salle de gym et le tennis est un lieu où personne n'est jamais si ce n'est des enfants. Comme c'est un endroit retiré, ils en profitent pour régler leurs comptes entre eux et en cas de problèmes, la Municipalité doit gérer ces histoires et non les écoles. Les élèves qui vont à l'UAPE ou à la cantine scolaire sont toujours accompagnés par des adultes. Il trouve que c'est un investissement important, simplement pour créer ce chemin et pense qu'il serait plus judicieux de mettre le long de la salle polyvalente, vers le parking, des potelets, ce qui créerait une zone sécurisée pour les élèves qui se déplaceraient pour aller à la gym. Actuellement il y a deux lignes de parking et il pourrait n'y en avoir qu'une pour élargir la place de passage et la place perdue pourrait se retrouver le long du champs de M. Julien Bovet afin de gagner quelques places de parc. Concernant le problème des parents qui arrivent en voiture, imaginez, comme à l'aéroport de Genève, plus de parking mais trois lignes pour s'engager afin que ce soit rapide, moins de temps aux parents, à discuter entre eux et une sécurité bien meilleure pour les enfants.

M. Adrien Mange, Municipal explique que le petit mur de 50 cm de hauteur, vers le court de tennis, est usé et doit être refait.

Mme Marlyse Leresche prend la parole et précise que la circulation n'est pas arrêtée lorsque les bus circulent.

M. le Président prend la parole et demande à ne pas sortir du sujet, en effet le sujet n'est pas la sécurité autour du collège mais la création d'un chemin.

M. Fabien Chappuis prend la parole et demande s'il y a des exigences spécifiques concernant les normes ECA pour les voies de fuite par rapport à la salle polyvalente

M. René Jomini, Municipal de répondre que les fenêtres sont les voies de fuite et comme c'est à l'extérieur il n'y a plus d'exigences de la part de l'ECA.

M. Stéphane Rochat annonce qu'il est un peu partagé concernant la création de ce chemin d'accès. En effet selon lui, le 1er problème éventuel serait d'incivilité car cloisonner un espace entre la salle polyvalente, le mur et le tennis serait le résultat de tags sur les murs à courte échéance. Actuellement lors de petits tournois, les spectateurs profitent de cette bande de terrain. Est-il vraiment indispensable et nécessaire de créer ce chemin?

Mme Anick Mariller prend la parole et demande combien coûterait ce mur de soutènement existant par rapport à ce coût de CHF 73'500.00?
Car s'il est inclut dans ce coût, finalement le chemin d'accès ne coûterait pas si cher.

M. Adrien Mange, Municipal explique qu'il n'a pas le devis sous les yeux mais parle d'environ CHF 30'000.00 pour le mur. Il annonce que ce serait une plus-value pour le tennis car les matchs pourraient être regardés depuis le chemin.

M. Yann Delacrétaz prend la parole et explique que le Club de Tennis est d'accord de créer ce chemin. Concernant les propos sur l'incivilité, les enfants ont maximum 8 ans. Le passage serait effectivement une plus-value pour la salle polyvalente, d'avoir une terrasse lors de manifestations.

M. le Président lit la conclusion du préavis 09-2025.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 09-2025 ;
ouï le rapport de la commission ad hoc ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 73'500.00 TTC pour l'aménagement d'un chemin piéton ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie générale et/ou par un emprunt ;
4. d'amortir l'investissement sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2027.

M. le Président passe le préavis 09-2025 au vote. Il est accepté avec 24 OUI, 22 NON et 13 abstentions.

7. Communications de la Municipalité

M. René Jomini, Municipal, prend la parole et parle du PGA, les corrections ont été faites, à la suite des oppositions (1^{ère} enquête). Le plan des modifications proposées est à soumettre au canton.

Une photo sur écran est proposée à l'assemblée : les parcelles brunes que le canton voulait dézoner, ne le seront pas car différents éléments vont dans le sens des oppositions. Les parcelles jaunes, au centre, qui devaient passer en zone de verdure, restent en zone villageoise. Le dossier a été transmis au canton pour un examen complémentaire dans l'optique de mettre ces modifications à l'enquête publique début 2026.

L'occasion de constater si la Municipalité a répondu aux oppositions. Les opposants seront avertis par courrier formels, de la procédure à suivre.

Hôtel de France

Deux sociétés de financement public privé ont été contactées, le projet leur a été présenté et vont revenir avec des propositions.

Un Conseil extraordinaire pourrait être annoncé pour traiter le sujet en fonction de l'avancée du dossier.

Déchets

De l'incivilité est constatée avec les déchets, en effet beaucoup d'éléments ne sont pas vraiment triés comme demandé et cela engendre du travail supplémentaire pour les employés communaux, si aucun changement ne survient, la Municipalité va sévir...une possibilité que tous les déchets soient déposés à la déchetterie, soit le mercredi et le samedi.

Le message de la Municipalité : des efforts sont à faire.

Mme Sandrine Chaillet, Municipale prend la parole et parle de la zone à 30 KM.

Rues communales

- Route de Mauraz
- Rue de la Poste
- Ruelle des Lavois
- Rue du Temple
- Rue du Château
- Chemin de la Patte Douce
- Ruelle de la Forge
- Route du Collège

Une demande a été faite auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) concernant la Route de Chavannes : 30 KM depuis la place de parc perpendiculaire à la route jusqu'au carrefour de la sellerie afin de diminuer le danger pour les enfants qui vont à l'école. La procédure est en cours et la population sera avisée si le tracé est accepté.

Eclairage public

Les modifications, par un système de LED de tous les lampadaires, sont terminées. Plusieurs possibilités sont à l'étude concernant l'éclairage de l'horloge de l'église.

Routes

Le chemin des Gaddoliards est tout neuf, les travaux ont été terminés la semaine dernière.

Mme Carine Maillat, Municipale prend la parole et informe que la distribution des sapins de Noël et le partage du vin chaud aura lieu le samedi 13 décembre entre 10h00 et 11h00 à l'annexe de la salle polyvalente.

M. Jean-Daniel Staub, Syndic prend la parole,

STEP

Il informe avoir assisté à une séance publique à La Sarraz et l'idée serait que l'autorisation publique aboutisse en fin d'année afin que le crédit puisse être voté en avril-mai avant la nouvelle législature. A la suite des exigences du canton, les coûts ont réaugmenté.

Le règlement de l'épuration de la commune de Cuarnens doit être refait car il n'est plus à jour. Actuellement la taxe sur l'épuration est payée au m3 utilisé et le nouveau règlement inclura une taxe fixe et une taxe variable sur l'utilisation de la STEP.

La STEP de Cuarnens a 35 ans. Des soucis avec les bassins de compostage, qui ont de la peine à se drainer. Les conduites ont été curées mais il semble que ce soit bouché à quelque part.

Vy de Mauraz

Toujours de l'eau de super qualité car les surveillants de réseau et fontainiers travaillent bien. Un contrôle a été fait par l'OFCO il y a 3 semaines.

Remerciements

Il rappelle que lors du dernier CG il avait annoncé que Mme Anne Bovet avait donné sa démission comme bibliothécaire.

Chère Anne,

Tu as envoyé à la Municipalité ta démission sur un magnifique papier provenant de Corée avec ta plus belle écriture. Lettre qui restera dans les archives.

Onze années que tu as tenu le poste de grande gardienne des livres pour notre commune.

Pas seulement gardienne mais tu recherchais toujours une sélection de livres pour les lectrices.

En observant depuis mon bureau, pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque, je n'ai pas vu souvent voire jamais un lecteur prendre ou ramener un livre. En revanche je découvrais le moment de partage, de découverte et la joie de transmettre ta passion pour la lecture.

Je me souviens lors de la visite des archives de la bibliothèque du collège, les membres de la Municipalité et de l'administration étaient perdus dans tous ces livres et toi tu connaissais tous ces trésors. Durant l'été 2021 tu as mis à jour ces archives, soit environ 65 titres sur une page A4, au total 29 pages A4. Magnifique travail.

Au nom de notre commune, un grand merci pour ton engagement, ta passion, ton sens du partage et qui sait de te croiser dans le futur comme cliente de la bibliothèque de Cuarnens.

Mme Anne Bovet se rappelle une personne masculine, c'était il y a un mois, M. José Clément. Elle engage l'assemblée à venir consulter ces quelques trésors écrits par de très bons écrivains suisses, anciens ou nouveaux.

Elle ajoute qu'elle essayait de s'adapter à ses lectrices, car de nos jours, elles apprécient la nouveauté voire les Thrillers et les biographies. Elles aimaient beaucoup en parler. Une véritable joie pour elle.

Cher Walti,

Depuis 14 ans que tu contribues au bien de la commune en tant qu'employé de commune auxiliaire, tu as mis à disposition ton temps, ton énergie, ton savoir faire mais aussi ton tracteur pour les différentes tâches qui t'étaient confiées. Tu avais des spécialités, entre autres la tenue au propre de l'Echo point, le nettoyage des regards, la préparation du balayage des routes avant la balayeuse, la surveillance de la déchetterie, le déblayage de la neige et même remplaçant de la STEP. Tu œuvrais beaucoup dans le balayage et la propreté en hommage à tes origines.

Et surtout beaucoup de stères de bois transportées jusqu'au hangar à bois. Des stères empilées, alignées, couvertes, une bûche après l'autre chacune à sa place et je parie que tu aurais été capable d'empiler 2 stères sur 1m3.

Tu avais toujours des solutions et des idées pour améliorer tes tâches et tu étais toujours très présent et disponible sauf si tu étais dans ton poulailler ou à Grimentz.

Ton départ marque la fin d'une belle aventure parmi nous, riche en qualité.

La Municipalité te remercie pour ta disponibilité et ton engagement tout au long de ces 14 ans au service de notre commune. Une chose qu'il n'a jamais faite...le Père Noël.

Juste pour la petite histoire, Walti sera présent à la déchetterie pour la dernière fois le samedi 6 décembre.

M. le Président parle des Elections communales dont le 1^{er} tour aura lieu le 8 mars 2026 et le second tour le 29 mars 2026. L'élection du Syndic, qui ne peut plus être une élection tacite, le 1^{er} tour aura lieu le 26 avril 2026 et le second tour le 7 mai 2026.

Le dépôt des listes est fixé du 5 au 12 janvier 2026.

Le lundi 18 mai 2026 à 21h00 aura lieu l'installation des Autorités. Une demande du bureau et de la Municipalité sera faite par courrier à la préfecture pour changer cet horaire.

Il annonce à l'assemblée que toute la Municipalité se représente.

Il termine en annonçant qu'il mettra fin à son poste d'employé communal au 31 mars 2026 ayant atteint l'âge de 70 ans.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Aline Chappuis prend la parole concernant l'éclairage de l'église, elle demande que la porte de l'église soit éclairée (ampoule) car il fait nuit noire.

M. Alain Clément prend la parole et se permet une réflexion. Il a commandé 3 stères de bois à la commune en big bag (Nouveauté). Une fois le bois entassé dans le bûcher il a constaté qu'il n'y avait pas l'entièreté des 3 stères, non seulement il manquait du bois mais il y avait beaucoup de déchets mélangés avec les bûches.

A la suite de cette constatation il a averti M. Patrick Esseiva (Employé communal) et qui de droit pour un constat car pour lui c'était un essai expérimental en tant que 1er client. Il a tout de même recommandé un big bag pour sa fille et à nouveau le même constat. Il a demandé à M. Olivier Chappuis de venir voir, étant le maître scieur de la commune afin d'avoir son avis et profiter de son expérience. M. Olivier Chappuis a confirmé qu'il n'y avait effectivement pas 1 stère par big bag. Finalement il s'est renseigné auprès de professionnels du monde forestier qui ont expliqué qu'un cadre de ferraille représentait 1 stère de bois bien servi comme pratique la commune de L'Isle. M. Jean-Daniel Staub et M. René Jomini sont venus calculer le contenu du cadre et ont constaté qu'effectivement il ne contenait pas 1 stère mais 0,8 de bois. Déçu de cette expérience en big bag, il était important pour lui de révéler cela.

M. le Président explique qu'il a bien constaté ce fait mais ajoute qu'il n'est pas possible de ranger du bois dans un big bag comme dans un bûcher, bien rangé et serré.

Si ce bois rangé était pesé certainement qu'il y aurait plus qu'1m3.

M. Alain Clément informe que le bois de la commune de L'Isle est rangé et serré dans le cadre. Il explique qu'à l'époque il prenait du bois chez la famille Morel, 3 stères en vrac et recevait 1 stère en plus pour compenser et de même chez M. Stéphane Kaelin. Il estime que si 1 stère de bois est commandé, le client ne doit pas recevoir 0,8 de bois mais bien 1 stère.

La commune de Cuarnens est plus généreuse envers ses citoyens avec l'eau de Vy de Mauraz qu'avec le bois.

Mme Carine Maillat, Municipale explique pourquoi la Municipalité a décidé de passer en « big bag », à la suite d'une discussion et, en accord avec les employés communaux car il est plus facile de gérer du bois de cette manière, également plus pratique pour la livraison et à la maison pour les clients.

Le big bag équivaut à 1200 litres donc 1 stère de bois scié en bûche de 1m. Quand le bois est coupé en bûche et hyper bien embûché, le volume diminue obligatoirement.

La Municipalité se doit d'essayer de mieux communiquer en mettant le schéma sur le site internet.

M. Fabian Mariller remercie la Municipalité pour le magnifique site internet mis en place.

M. René Jomini, Municipal explique que le site mis en place dernièrement est maintenant accessible mais que la principale intéressée (secrétaire municipale) n'est pas présente ce soir.

M. Jean-Daniel Staub, Syndic de préciser que le site mis en place par M. Quentin Martinet est actif depuis 10 jours.

Également mis en ligne une chaîne WhatsApp « Cuarnens infos ».

A la suite de la panne d'électricité au mois d'octobre qui a duré 9h00, les congélateurs ont été contrôlés à -17 degrés.

L'apéro communal aura lieu le samedi 3 janvier dès 11h00 dans la salle de l'Hôtel de France.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

Le Président

La secrétaire

p.o.

